

tenant de la droite la crosse, de la gauche un livre fermé sur la poitrine, vêtue d'un ample surcot sans ceinture, à manches larges tombant à mi-bras ; sur les épaules un long manteau ouvert par devant à la modé du temps ; le cou enveloppé d'un gorgerin et la tête recouverte d'un voile court. A dextre un A, initiale de son prénom, surmonté d'un croissant etayant au-dessous un soleil sous la forme d'une étoile à six rayons ; à sénestre, une clef mise en pal. — Sceau elliptique ogival (fig. 2).

Sceau d'Antoinette d'Armagnac.

† ZINOMEN ° DOMINI BENE DI TON (*Sit nomen Domini benedictum*). Légende en capitales romaines entre filets cordés. Dans le champ, un écu écartelé au 1^{er} et 4^e contrécartelé, au 1^{er} et 4^e d'[argent] au lion de [gueules] qui est d'Armagnac, au 2^e et 3^e de [gueules] au lion d'[or] qui est de Rhodéz ; au 2^e et 3^e de Comminges. Une crosse contournée passée derrière l'écu. — Sceau elliptique ogival (fig. 3).

Les émaux, comme on doit le supposer, ne sont pas indiqués ; mais cet écusson sert à prouver que cette abbesse ne portait pas dans son blason les armes de Bourbon-Lamarche, contrairement à l'assertion du M^{ss} de 1660, qui émaille mal également le champ du quartier de Rhodéz. On peut ajouter en outre que la branche qui écartelait de Bourbon La Marche n'avait aucune alliance avec les Comminges et ne pouvait en afficher les armoiries. Quant à la substitution du lion au léopard lionné blasonné par les auteurs, elle est justifiée par un autre sceau de Jean d'Armagnac, mort évêque de Castres, en 1493.

Sceau de Jeanne de Thouzelles.

Pas de légende. Ecu portant d. a un poisson péri en fasce, accompagné de six étoiles, trois rangées en chef et trois en pointe, posées deux et une. Des rinceaux de chaque côté de l'écusson et une crosse passée derrière. — Sceau circulaire (fig. 4).

L'inexactitude des armes attribuées à cette abbesse par le M^{ss} de 1660 ne permet pas d'essayer d'en restituer les émaux.